

Guide de soins faune sauvage



CNOV

Commission BTA

01/03/2019

Faune sauvage : le cadre réglementaire

Introduction

En matière de faune sauvage, certains mythes ont la vie dure : les jeunes animaux sauvages sont abandonnés par leur mère si on les touche, le vétérinaire ne peut pas soigner ou euthanasier une espèce protégée, les espèces nuisibles doivent être abattues, ...

Le point sur l'encadrement légal de l'exercice vétérinaire appliqué à la faune sauvage sensu stricto...

► Soins d'urgence

Selon la loi du 10 juillet 1976

“La préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général.

Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit.

La réalisation de ces objectifs doit également assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux”.

Par ailleurs l'article R242-48 du code rural et de la pêche maritime précise que

“Lorsqu'un vétérinaire se trouve en présence ou est informé d'un animal malade ou blessé, qui est en péril, d'une espèce pour laquelle il possède la compétence, la technicité et l'équipement adapté (...) il s'efforce, dans les limites de ses possibilités, d'atténuer la souffrance de l'animal, il informe le demandeur des possibilités alternatives de prise en charge par un autre vétérinaire, ou de décision à prendre dans l'intérêt de l'animal, notamment pour éviter des souffrances injustifiées”.

Le vétérinaire peut donc prodiguer les soins d'urgence aux animaux de la faune sauvage pour mettre fin à leurs souffrances ou permettre de les diriger vers un centre de sauvegarde.

En dehors de cette prise en charge d'urgence, en aucun cas les établissements vétérinaires ne peuvent tenir lieu de dépôt en attendant une expédition vers un centre de sauvegarde. Les vétérinaires ne sont pas non plus réglementairement autorisés à se substituer aux centres de sauvegarde.

► Suivi de soins

L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de la faune et de la flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel.

Il est notamment interdit de les détruire, capturer, transporter, perturber intentionnellement ou de les commercialiser.

Pour venir en aide aux animaux sauvages tout en respectant leur stricte protection, le législateur permet la création de centres de sauvegarde par l'arrêté du 11 septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage.

Ses établissements doivent obtenir une autorisation d'ouverture et disposer d'une personne titulaire du certificat de capacité octroyés par les préfets en commission départementale de la nature, des sites et des paysages.

“Les centres de soins sont seuls habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel.”

Tout animal de la faune sauvage recueilli doit y être traité en vue de son insertion ou de sa réinsertion dans le milieu naturel.”

L'établissement s'attache la collaboration d'un vétérinaire investi d'une habilitation sanitaire, qui veille notamment au respect de la réglementation en ce qui concerne la rage.

L'établissement possède les installations sanitaires ainsi que les matériels et produits pharmaceutiques nécessaires aux premiers soins d'urgence et aux traitements courants des animaux mais s'abstiennent de pratiquer des actes vétérinaires.

S'il y a lieu de procéder une euthanasie, la décision est prise par le vétérinaire.

► Transport

Les centres de soins sont habilités à transporter les espèces qui figurent sur leur autorisation préfectorale d'ouverture. Un réseau d'adhérents est parfois constitué et peut se charger de collecter les animaux pour les conduire directement au centre de soins.

Malgré l'interdiction de transport des espèces sauvages, les découvreurs, les pompiers ou les forces de l'ordre, peuvent effectuer eux-mêmes le transport des animaux vers un centre sans être inquiétés en appelant le centre de sauvegarde puis la gendarmerie, l'ONCFS ou la DDPP (la DDT s'il s'agit d'une espèce chassable).

En effet, l'instruction PN/S2 n°933 du 14 mai 1993 stipule qu'« *en cas d'urgence et en l'absence de meilleure solution, le transport sans formalité est admis s'il est effectué dans les plus brefs délais et par l'itinéraire le plus direct* »

► Gratuité

L'animal sauvage en liberté n'est la propriété de personne (*res nullius*). Il n'a aucune valeur affective ou économique, mais il a une valeur patrimoniale. Les soins aux animaux sauvages sont donc, par définition, gratuits, mais le vétérinaire a le droit d'accepter un dédommagement si le découvreur le propose.

► Surveillance rage

En cas de découverte d'un animal sauvage mort, blessé ou malade, il est recommandé de le manipuler avec des gants. Il faut encourager les découvreurs à ne pas toucher les animaux. Le vétérinaire doit recueillir les noms et coordonnées du découvreur et des personnes impliquées pour pouvoir les communiquer à la DDPP en cas de zoonose.

Il existe un dispositif de surveillance de la rage des chauves-souris qui s'appuie sur un réseau d'épidémiosurveillance coordonné depuis 2000 par le laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy (Anses), la SFEPM - groupe chiroptérologues (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères), constitué par des bénévoles et des vétérinaires praticiens.

Les chauves-souris sont adressées par le réseau des chiroptérologues directement ou via des particuliers qui contactent les bénévoles dans le cadre d'appels à «SOS chauves-souris» ainsi que le groupe chiroptères - SFEPM (<http://www.sfepm.org/groupeChiropteres.htm>) ou encore par les vétérinaires via la DDPP.

Le ministère de l'environnement autorise le laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy (Anses) à collecter, capturer et transporter toutes les espèces de chiroptères dans le cadre du programme d'épidémiosurveillance et de recherches sur la rage des chiroptères.

► Animaux Exotiques classés nuisibles

Lorsque l'animal présenté aux vétérinaires fait partie des espèces non indigènes susceptibles d'occasionner des dégâts (anciennement désignées nuisibles) sur le plan national : ragondin, le rat musqué, le chien viverrin, le vison d'Amérique et la bernache du Canada, les centres de soins n'ont pas le droit de les accueillir et donc les vétérinaires ne peuvent qu'abréger leurs souffrances si tel est le cas. En effet ces animaux d'espèce envahissante et classés nuisibles ne peuvent pas obtenir d'autorisation de relâcher, ce qui est obligatoire avant toute réintroduction (article R427-26 du code rural). Selon L'article R 428 -19 du code de l'environnement, les contrevenants peuvent être condamnés à une amende de cinquième classe.

Les centres de sauvegarde n'hébergeant en théorie que des individus destinés à la réhabilitation dans le milieu naturel, ils ne peuvent pas orienter ces animaux vers les établissements d'élevage d'espèces non domestiques. Les centres de sauvegarde qui contreviennent à leurs obligations sont condamnés à payer de fortes amendes et peuvent être fermés administrativement.

Le vétérinaire, s'il fait la démarche de placer ces espèces lui-même auprès des établissements d'élevage, se verra refuser le placement compte tenu de l'origine illicite de l'animal.

Il s'agit donc pour le vétérinaire d'un véritable cas de conscience car beaucoup de bernaches du Canada se sont invitées elles-mêmes sur les plans d'eau des propriétés privées. Les personnes bien intentionnées qui les détiennent involontairement peuvent les présenter en consultation pour des soins courants sans réaliser qu'ils sont en infraction. Seuls les détenteurs capacitaires, autorisés en préfecture ayant déposé un dossier pour justifier la présence de ces espèces dans l'établissement peuvent les conserver sans risquer l'abattage.

► Espèces chassables et/ou nuisibles indigènes

Les espèces indigènes classées nuisibles au niveau départemental peuvent obtenir des autorisations préfectorales de relâcher, notamment dans les départements où elles n'ont pas le même statut. Le lâcher des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts est soumis à autorisation individuelle du préfet, qui précise le nombre des animaux concernés, les périodes et les lieux du lâcher.

Les espèces chassables peuvent dans les mêmes conditions être soignées par les vétérinaires avant d'être conduites en centre de soin.

► Espèces exotiques envahissantes (EEE)

En revanche, les espèces exotiques envahissantes (EEE - listes établies par les arrêtés relatifs à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes : 14 février 2018 pour la métropole, à paraître en 2019 pour les départements d'outre-mer), ne peuvent en aucun cas faire l'objet de soins ou d'un relâcher dans le milieu naturel. Le vétérinaire ne peut qu'abrèger les souffrances s'il y a lieu. Les listes sont amenées à évoluer régulièrement par addition de nouvelles espèces.

Au regard des dispositions du règlement européen n°1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, les Etats membres ont l'obligation de prendre des mesures concernant l'éradication des espèces émergentes, et de contrôler la propagation des plus largement répandues. Ils doivent également mettre en place un système de surveillance, et contrôler les voies d'introduction prioritaires. Ces dispositions figurent au niveau des articles L.411-5 à L.411-10 du code de l'environnement.

Parallèlement à la réglementation, une stratégie nationale concernant les EEE est opérationnelle depuis mars 2017. Elle a pour objet de fédérer les acteurs nationaux travaillant sur la thématique à travers des actions de gestion, prévention, communication, recherche, ...

Les spécimens animaux peuvent continuer à être détenus par les particuliers en tant qu'animaux de compagnie, sous réserve d'une absence de reproduction, d'un marquage, d'une déclaration en préfecture et dans des conditions empêchant toute fuite dans le milieu extérieur. Ils peuvent être également détenus par des parcs zoologiques, sous réserve d'une autorisation préfectorale délivrée au regard d'un dossier établissant toutes les garanties nécessaires pour éviter tout échappement.

La mise à mort des espèces nuisibles ou envahissantes en bonne santé n'incombe pas au vétérinaire mais au propriétaire du terrain sur lequel le ou les spécimens ont été découverts, ou toute personne à laquelle il délègue ce pouvoir en s'abstenant de toute souffrance inutile. Il est conseillé de faire appel à des agents spécialisés dans la gestion de la faune sauvage (ONCFS, prochainement OFB).

Conclusion

Les vétérinaires qui souhaitent prendre en charge les animaux de la faune sauvage autochtone doivent pouvoir reconnaître les espèces auxquelles ils prodiguent les premiers soins afin de prendre les décisions pertinentes en fonction du niveau de protection de l'espèce.

Numéros de téléphones à connaître (*)

- Centre de soins le plus proche : site <http://www.uncs.org>
- Préfecture
- DDPP
- DDT
- ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage): service départemental de garderie
- DREAL (Direction Régionale de l'Environnement)
- Mairie (service d'astreinte ou élu de garde)
- Fourrière
- Chiropterologue

Prise en charge des animaux sauvages en détresse : conseils pratiques

- ① Ne pas oublier les commémoratifs et le formulaire de dépôt
- ② toujours essayer d'abord de faire remettre les juvéniles au nid ou en hauteur
- ③ penser à rester dans le cadre légal d'intervention (gibier, nuisibles, MRLC : voir paragraphe précédent)

➔ Capture et contention

« Se protéger et protéger l'animal »

Il convient de limiter tout stress : travailler dans le calme, de préférence à deux et à distance des autres animaux en privilégiant la manipulation ou la capture dans une pièce la moins meublée possible et sans fenêtre.

Il est important de se protéger car l'animal peut vous blesser ou être vecteur de zoonoses. Il est recommandé de porter des gants pour toute manipulation, à défaut utiliser des gels hydroalcooliques, le port du masque jetable est conseillé pour la manipulation des oiseaux (risque de chlamydie ou aspergillose) voire des lunettes (coup de bec).

Faites attention aux serres, aux coups de becs et aux morsures.

La meilleure méthode de capture limite au strict minimum la manipulation de l'animal : faire rentrer l'animal dans une caisse, une poubelle, ... ou retourner un seau sur l'animal avant de passer une planche en dessous.

► Petits carnivores (renard, blaireau, belette...)



Technique chat ou furet

- Utiliser des cages-pièges type à chats (SPA, APA,...) ou des épuisettes pour la capture
- Utiliser des gants en cuir jusqu'aux coudes

- Prendre les mustélidés par la peau du cou
- Quel que soit le type de cage utilisée, toujours la recouvrir d'une couverture opaque pour limiter le stress
- Attention à l'échinococcose, à la leptospirose en recrudescence, et ne négligez jamais le risque rabique
- Possibilité d'anesthésie volatile rapide et brève au moyen d'un sac poubelle (ou mieux un sac plastique transparent) étanche entourant une cage à contention, éventuellement au masque au travers des mailles de l'épuisette mais attendre que l'animal se soit calmé avant de procéder.

► Grands carnivores (lynx, loup et ours....)

Contactez impérativement l'ONCFS et la DDPP avant toute chose

► Petits rongeurs



Technique rat ou lapin

- Utiliser des gants en cuir jusqu'aux coudes et des serviettes pour la contention
- Recouvrir la cage d'une couverture opaque pour limiter le stress
- Possibilité d'anesthésie « flash » avec un coton imbibé d'isoflurane ou halotane dans une boîte à induction ou directement dans le masque pour les plus petites espèces (musaraigne, écureuil...)
- Ne tenez pas les loirs ou lérots par la queue, qui est fragile

► Petits et grands herbivores

Technique "rurale " ou "chasse"

Pour orienter l'animal vers un espace clos type rabattage avec la technique du "filet humain".

Ce sont tous des gibiers (conduite différente par rapport aux espèces protégées ou « nuisibles »)

* Particularité du wallaby : il s'attrape facilement par la queue "au vol" et la contention peut être réalisée en le soulevant toujours par la queue hors contact du sol.

► Chauve-souris



Toujours porter des gants, attention aux morsures/griffures et si nécessaire contacter la DDPP (risque rabique), l'anesthésie gazeuse est possible comme pour les autres petits mammifères.

► Primates



Pas d'espèces autochtones bien sûr, mais des petits singes souvent ramenés d'Afrique du Nord qui sont relâchés adultes car devenus agressifs. Ces animaux sont très dangereux, agiles grâce à 4 mains et dotés d'une force musculaire peu commune, ils sont de plus porteurs potentiels de zoonoses graves (herpes viroses, tuberculose, rage, salmonellose...).

► Oiseaux (petite et moyenne taille)



- Garder l'oiseau au calme dans une pièce sombre et silencieuse
- Utiliser une couverture ou serviette plutôt qu'un filet
- Pour les oiseaux pacifiques, contention du corps entre le pouce et l'annulaire, tête entre l'index et le majeur, pattes et queue contre la paume avec l'auriculaire
- Pour les petits oiseaux susceptibles de blesser (perruches, petits perroquets), tête bloquée entre pouce et index en anneau, corps contre la paume tenu avec les 3 autres doigts, l'immobilisation des ailes (bloquées repliées sur le dos) et des pattes (bloquées et repliées sous le ventre) d'une main permet de garder une main libre pour les examens
- Possibilité de couvrir la tête des espèces moyennes (perroquets) pour la capture (attention aux régurgitations et fausses déglutitions) et les griffes d'une serviette.

En cas de suspicion de zoonose (chlamydiose, aspergillose, grippe aviaire...) n'oubliez pas les conseils élémentaires de confinement, d'hygiène et de prévention de risque contagieux (gants, masques, désinfection,...) pour vous même, pour les personnes présentes et pour les autres animaux.

► Rapaces et gros oiseaux

❖ Rapaces :



Couvrir l'animal d'une couverture ou d'un tissu pour l'immobiliser, porter des gants en cuir adaptés et lancer un leurre (serviette) pour les serres avant d'immobiliser les ailes, les serres peuvent infliger de graves blessures et sont difficiles à desserrer, on peut placer une boule de bandage adhésif entre les doigts pour que les griffes s'y agrippent

Pour les petits rapaces maintenir la tête entre le pouce et l'index, paume de la main sur le dos, l'autre main entourant pattes et ailes

Pour les grands rapaces, manipulation à 2 personnes.

❖ Echassiers /oiseaux marins :



Attention au cou extensible et aux coups de bec (attraper le cou sous la tête, puis les ailes et museler le bec (lien ou bandage cohésif autour et/ou boule à la pointe).

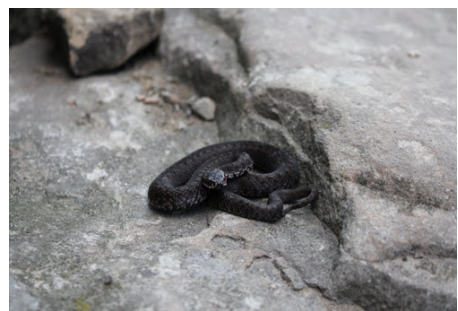
Les grands échassiers et les cygnes peuvent être maintenus à 2 personnes (1 au corps et pattes, l'autre au bec et cou)

Le cormoran et le fou de Bassan n'ont pas de narines, il faut garder impérativement une ouverture minimale au bec).

► Reptiles

Technique NAC

❖ Serpents (rares dans le Nord, attention aux exotiques et à une dangerosité potentielle en toutes régions)



- Dans le doute mettre des gants en cuir jusqu'aux coudes et a minima des gants d'examen pour tous les reptiles (porteurs potentiels de salmonelles)

- Avant tout n'oubliez pas que la première partie à maîtriser est la tête : on recouvre le corps d'un linge et on saisit la tête au travers avec 2 doigts à la base du cou

- L'instrument d'appoint idéal est le lasso (simple ou élaboré : câble métallique dans un manche rigide comme pour la capture des chiens)

- Pour les grandes espèces prévoir une autre personne voire deux (qui ne s'approchent qu'une fois la tête maîtrisée pour tenir le reste du corps)
- Prévoir un sac épais ou un tube pour le transport : commencer par rentrer le reste du corps et finir par la tête.

❖ Tortues



Les espèces aquatiques exotiques relâchées ont la carapace plate, la peau flasque et de longues griffes, certaines sont très agressives et mordent gravement (tortue serpentine hargneuse)

Le positionnement sur le dos est déconseillé (risque de compression des organes digestifs), on peut parfois réussir à extérioriser la tête en repoussant les pattes arrière dans la carapace

Portez toujours des gants en plastique car les excréments sont riches en salmonelles voire en pseudomonas.

❖ Lézards

Ne pas les tenir par la queue au risque qu'elle ne se détache.

Les lézards agressifs et dangereux (iguane : queue qui fouette, griffes acérées et morsures) peuvent être inhibés en plaquant les membres contre le corps au bandage cohésif et en masquant les yeux avec des cotons maintenus au vtrap.

Pour l'anecdote les petits crocodiliens nécessitent en tout premier lieu un blocage de la mâchoire (lasso, scotch, bande cohésive...)

Tous les reptiles en détention doivent avoir une source de chaleurs assurée (bouillottes, lampes,...)

➔ Conditionnement et Transport

► Conditionner l'animal

- Placer l'animal dans un carton ou une caisse plutôt que du grillage, adapté à son gabarit, d'une taille empêchant les mouvements d'ailes mais pas du corps pour les oiseaux
- Percer à la base (hors de vue de l'animal) des petits trous pour la circulation d'air

- Placer au fond de la caisse deux ou trois épaisseurs de tissu ou journaux plutôt que de la paille, pour absorber les déjections et protéger des traumatismes
- Refermer solidement la caisse pour que l'animal ne s'échappe pas, dans le cas des mammifères le carton est insuffisant
- Il faut proscrire la cage à barreaux ou grillages où les risques de blessures sont importants
- Pour les reptiles, utiliser un sac épais ou un tube.

► Les conditions de transport

- En attendant le transfert de l'animal vers un centre de soins spécialisé, conserver la caisse dans un endroit calme, tempéré et sans courants d'air
- Placer l'animal dans l'obscurité à une température proche de 20°C, pour les reptiles, nécessité de transport isotherme (bouillottes ou équivalent dans ou à côté de la cage)
- Pendant le transfert ventiler le véhicule (en évitant toujours courants d'air et hypothermie).

➔ Les soins

► Oiseaux



Il est nécessaire de pallier aux besoins vitaux (réchauffer, réhydrater, oxygéner) avant d'effectuer un examen clinique puis le nourrissage et les soins, déshydratation et hypoglycémie sont rapidement fatales chez les oiseaux

Déshydratation

5% = signes imperceptibles mais on considère que tout animal sauvage entrant en clinique est déshydraté à 5% ...

10% = pli de peau persistant, fausses membranes dans le bec, filets de salivation, aspect terne de la cornée, enfoncement des yeux dans les orbites, ...

Les besoins en eau d'un rapace qui ne s'alimente pas sont de 50ml/kg/j.

Les gestes élémentaires pour le maintien en vie :

❖ Réhydrater

Pour les petites espèces, déposer dans la boîte ou sur l'oiseau une serviette chaude humide

Dans l'attente du transfert, on peut perfuser le 1^{er} jour 50% du déficit calculé + le besoin d'entretien (50ml/kg) :

Per os (Ringer, Biodiet, glucose à 5%...) par petites quantités à la fois si la contention le permet (20 à 30ml/kg, 3 à 4 fois par jour) de préférence par sondage œsophagien, orifice au fond de la cavité buccale.

En sous-cutané en région dorsocraniale et surtout dans le pli inguinal en dépliant la cuisse : (Ringer ou NaCl à 0,9%, glucose à 5% réchauffé à 38-39°, 8 à 10 ml/kg SC).

La voie intraveineuse (veine tarsométatarsienne) et intra osseuse est réservée aux vétérinaires ayant des compétences en la matière, mais la pose d'un cathéter osseux est facilement réalisable sur l'ulna distal et le tibiotarse proximal (jamaïs sur les os pneumatisés : humérus ou fémur) ou avec une simple aiguille (de 0,5mm à 1,2 mm de diamètre selon la taille de l'os)

❖ Oxygéner

Dès qu'une atteinte respiratoire est constatée (respiration bec ouvert, mouvements forcés, queue battante,...)

❖ Réchauffer

La température physiologique des oiseaux varie de 39° à 43°, si elle descend en dessous des normes, il faut réchauffer impérativement avec des bouillottes sous les ailes, en couveuse, avec des lampes IR.

L'examen clinique

- Il est à réaliser en vue de l'évaluation des soins à effectuer ou/et de remplir la feuille de commémoratifs en vue du transfert, après stabilisation et mise au repos 10 mn (sauf état d'urgence)

- A distance : vigilance, posture de la tête, position et symétrie des ailes, balancement du corps ou de la queue, aspect du plumage, respiration, réflexes d'agrippement ...

- Rapproché : embonpoint (palpation du bréchet), intérieur du bec (membranes ou filets salivaires en cas de déshydratation), manipulation des ailes et pattes, aspect de la tête (enophtalmie = déshydratation), narines, conduits auditifs, ...

Le gavage

- Le gavage est à entreprendre parallèlement le plus rapidement possible pour ne pas dépasser 48h d'anorexie chez les oiseaux sauvages en respectant les régimes

alimentaires de chaque espèce : critical care Oxbow pour les herbivores, aliments pour carnivores hospitalisés (AD, recovery,...) pour les rapaces, piscivores et insectivores

- Par morceau : à la pince

- Par bouillies : sondes de gros diamètre (20ml/kg pour un oiseau de plus de 1 kg sinon 35ml/kg, 4 à 5 fois par jour).

Réaliser un bandage et un pansement

- Pour des soins ou en attente de prise en charge chirurgicale

- Jamais de sparadrap collant sur les plumes

- Pas de topiques avec corticoïdes.

- ❖ Pansement en boule : pododermatite, fractures des doigts

- Placer une grosse boule de coton tassée maintenue par les doigts serrés

- Mettre une bande de crêpe + bande adhésive + bande cohésive étanche (type VETRAP) pour maintenir le bandage

- Théoriquement pour un bandage à conserver il faut également poser un sur l'autre patte pour éviter l'apparition de lésions suite à un appui excessif.

- ❖ Pansement d'aile en 8 : fracture radius, ulna, métacarpiens, humérus

- En décubitus dorsal = bande cohésive, un tour autour de l'articulation du poignet puis un tour autour du coude, retour vers le poignet en croisant le premier passage sur le radius/ulna (plusieurs tours si nécessaire mais léger...).

- Possibilité de plaquer l'aile au corps par un tour de bande (sparadrap à éviter) devant le bréchet et un autre au-dessus de l'articulation de l'autre épaule (en respectant le cloaque) pour les fractures de l'humérus.

- Le bandage en 8 ne devrait pas rester plus de 5 jours consécutifs en place pour pouvoir vérifier d'éventuelles intolérances, compressions ou coupures.

Autres situations

- ❖ Hémorragie d'un follicule pileux : la plume peut être retirée sous analgésie et anesthésie locale, en réalisant l'arrachage avec un contre-appui ; il faut toujours privilégier la préservation des plumes surtout des ailes, la repousse lente étant un obstacle important à la rééducation en vue du relâcher.

- ❖ Hémorragie bec ou serres : appliquer du Lotagen* en compresse ou coton-tige.

- ❖ Fractures : euthanasie conseillée en cas de fracture ouverte

Bandage ou attelle en attente de chirurgie spécialisée en centre de soins après stabilisation.

- ❖ Détresse respiratoire : si l'oxygénothérapie n'est pas suffisante des injections de midazolam et butorphanol peuvent être utiles

Un vétérinaire peut intuber le sac aérien thoracique caudal ou abdominal en cas d'obstruction trachéale.

- ❖ En cas de troubles nerveux, ne pas se fier aux réflexes photomoteurs pour évaluer les déficits neurologiques chez les oiseaux.
- ❖ Les emphysèmes sous-cutanés suite à une perforation doivent être régulièrement ponctionnés sous couvert d'analgésie et antibiothérapie.

► Petits mammifères

- ❖ Réaliser l'examen à distance puis rapproché pour évaluer l'état d'hydratation et les lésions éventuelles, l'anesthésie générale est souvent nécessaire en raison du risque d'agression et des zoonoses
- ❖ Prévoir une cachette dans la cage d'hospitalisation
- ❖ Réhydrater par voie sous-cutanée (RL ou Na Cl 10 ml/kg)
- ❖ Maintenir au chaud
- ❖ Réalimenter avec des pâtées ou produits de gavage (AD, Recovery*, Critical Care*...) selon le régime
- ❖ Soins aux jeunes : possibilité d'utiliser les laits maternisés carnivores (double concentration pour les lapereaux mais nombre de tétées limitées)
- ❖ Fractures : stabiliser et immobiliser en attendant transfert en centre spécialisé.

Particularités du hérisson



La capture et la détention sont interdites en France sauf si le pronostic vital est engagé, dans ce cas seules les personnes habilitées (Centre de soins, certaines APA, vétérinaires) sont autorisées le temps des soins et de la réhabilitation.

- ❖ Difficulté de juger d'une dyspnée sur un hérisson en boule, évaluer alors les bruits respiratoires, les troubles respiratoires seront traités sous antibiotiques et antiparasitaires
- ❖ Les parasitoses externes sont très fréquentes (Ivermectine SC 0,4mg/kg, Selamectine, Fipronil avec précaution et seulement sur les adultes)
- ❖ Le hérisson en exploration active peut saliver énormément, ce n'est pas pathologique
- ❖ Un hérisson de moins de 450g de poids corporel n'est pas en état d'hiberner
- ❖ En captivité le hérisson a besoin d'un environnement calme, ombragé, avec des cachettes, pour l'alimentation les croquettes chats sont insuffisantes, il faut des fruits, des légumes, des vers et des insectes pour compléter les apports, son poids maximum est de 800g, le surpoids est délétère
- ❖ Les hérissons orphelins peuvent être nourris au lait maternisé chiot/chaton.

Particularité du renard

- ❖ Les renardeaux nouveau-nés sont de couleur sombre, à ne pas confondre avec des chiots.
- ❖ La gale sarcoptique est fréquente chez les renards et peut être mortelle (Ivermectine).

► Reptiles



- ❖ Toujours attention aux températures (bouillottes/lampe IR) mais pas d'excès non plus
- ❖ Réhydratation possible sur serviette tiède humide (bain cloacal chez les spécialistes)
- ❖ La réalimentation par sondage est assez facile avec les solutions de gavage pour herbivores ou carnivores

Annuaire par région des centres de soins de sauvegarde et des DDPP

➔ RÉGION GRAND EST

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine

Site du Jardin Nature
Route D130
54910 VALLEROY

Tél : 09 70 57 30 30

Web : <https://www.csfl.fr>
Courriel : contact@csfl.fr

► Centre Relais SNA-LPO

Chemin Almendweg
68150 HUNAWIHR

Tél : 06.60.10.30.86

Web : <https://www.sentinelle-nature-alsace.fr/fr/centre-de-soins/centre-relais/>
Courriel : contact@sentinelle-nature-alsace.fr

► Centre de soins LPO Alsace

1 rue du Wisch
67560 ROSENWILLER

Tél : 03 88 04 42 12
Mobile : 06 87 14 66 78

Web : <https://alsace.lpo.fr/index.php/le-centre-de-soins-de-rosenwiller-objectifs-partenaires#presentation>
Courriel : alsace.mediation@lpo.fr

► **Le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA)**

Maison Forestière du Loosthal
Route Départementale 134
67330 Neuwiller-Lès-Saverne

Tél. 03 88 01 48 00

Mobile. 07 70 20 15 91 (uniquement en cas d'absence)

Web : <https://www.gorna.fr/>

Courriel : faunesauvage@gorna.fr

► **Centre de Réhabilitation et de Sauvegarde Régional de la faune sauvage (CRESREL)**

CRESREL /c CPIE du Pays de Soulaines
Domaine de Saint-Victor
10200 Soulaines-Dhuys

Tél. 03.25.92.56.02

Mobile : 06.27.06.56.40 (urgence CRESREL)

Web : <http://cresrel.over-blog.com/>

Courriel : cresrel@gmail.com

► **Association Sauvegarde Faune Sauvage**

23, rue du Limousin
68270 WITTENHEIM

Tel: 06 81 88 22 28

Web : http://sauvegardefaunesauvage.fr/wordpress/?page_id=36

Courriel : faune-sauvage688@orange.fr

Directions Départementales Protection des Populations

❖ **Ardennes 08**

Tél : 03 10 07 34 00

Web : <http://www.ardennes.gouv.fr/direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-a1271.html>

Courriel : ddcspp@ardennes.gouv.fr

❖ **Aube 10**

Tél : 03 25 80 33 33

Web : <http://www.aube.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations/Coordonnees-de-la-DDCSPP>

Courriel : ddcspp@aube.gouv.fr

❖ **Marne 51**

Tél : 03 26 66 78 78

Web : <http://www.marne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Cohesion-sociale-jeunesse-sport-et-protection-de-la-population/La-direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations-de-la-Marne-DDCSPP>

Courriel : ddcspp@marne.gouv.fr

❖ **Haute Marne 52**

Tél : 03 52 09 56 04

Web : <http://www.haute-marne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Cohesion-sociale-et-protection-des-populations/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddcspp-directeur@haute-marne.gouv.fr

❖ **Meurthe et Moselle 54**

Tél : 03.57.29.16.20

Web : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Alimentation-Consommation-Commerce-Animaux/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations>

Courriel : ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr

❖ **Meuse 55**

Tél : 03 29 77 42 00

Web : <http://meuse.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Cohesion-sociale-consommation-alimentation-commerce-sante-et-protection-animale/La-Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddcspp@meuse.gouv.fr

❖ **Moselle 57**

Tél : 03 87 39 75 00

Web : <http://www.moselle.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/La-Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddpp@moselle.gouv.fr

❖ **Bas Rhin 67**

Tél : 03 88 88 86 00

Web : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Directions-Departementales-Interministerielles-DDI/DDPP>

Courriel : ddpp@bas-rhin.gouv.fr

❖ **Haut Rhin 68**

Tél : 03 89 24 82 00

Web : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Cohesion-sociale-et-protection-des-populations-La-DDCSPP-expliquee/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations/La-DDCSPP-du-Haut-Rhin>

Courriel : ddcspp@haut-rhin.gouv.fr

❖ **Vosges 88**

Tél : 03 29 68 48 48

Web : <http://www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddcspp@vosges.gouv.fr

ONCFS

<http://www.oncfs.gouv.fr/Grand-Est-region33>

❖ **Délégation régionale ONCFS**

Chemin du Longeau
57160 ROZERIEULLES

Tél : 03.87.52.14.56

Fax : 03.87.55.97.24

Courriel : dr.grand-est@oncfs.gouv.fr

Services départementaux (SD)

► **SD des Ardennes (08)**

1, place de la Halle
08430 POIX TERRON
Tél : 03.24.42.82.23 / Fax : 03.24.42.90.62
courriel : sd08@oncfs.gouv.fr

► **SD de l'Aube (10)**

2, mail des Charmilles
10000 TROYES
Tél : 03.25.49.80.10 / Fax : 03.25.49.80.30
Courriel : sd10@oncfs.gouv.fr

► **SD de la Haute-Marne (52)**

Rue de la Fontaine
52340 BIESLES
Tél : 03.25.01.87.10 / Fax : 03.25.02.27.69
Courriel : sd52@oncfs.gouv.fr

► **SD de la Marne (51)**

ZAM - Rue de l'Aubépine
51520 LA VEUVE
Tél : 03.26.70.20.77 / Fax : 03.26.68.56.62
Courriel : sd51@oncfs.gouv.fr

► **SD de Meurthe et Moselle (54)**

12 bis, rue des Bosquets
54300 LUNEVILLE
Tél : 03.83.73.24.74 / Fax : 03.83.73.09.73
Courriel : sd54@oncfs.gouv.fr

► **SD de la Meuse (55)**

1, place Exelmans
55000 BAR LE DUC
Tél : 03.29.79.96.81 / Fax : 03.29.79.96.85
Courriel : sd55@oncfs.gouv.fr

► **SD de la Moselle (57)**

41-43, route de Jouy
57160 MOULINS LES METZ
Tél : 03.87.52.12.56 / Fax : 03.87.52.12.57
Courriel : sd57@oncfs.gouv.fr

► **SD du Bas-Rhin (67)**

18 rue Principale - 1er étage
67290 LA PETITE PIERRE
Tél : 03.88.70.48.59 / Fax : 03.88.70.49.56
Courriel : sd67@oncfs.gouv.fr

► **SD du Haut-Rhin (68)**

6 rue Victor Hugo
68500 GUEBWILLER
Tél : 03.89.33.90.03 / Fax : 03.89.75.48.48
Courriel : sd68@oncfs.gouv.fr

► **SD des Vosges (88)**

239 rue François de Neufchâteau
88140 BULGNEVILLE
Tél : 03.29.05.29.25 / Fax : 03.29.08.61.62
Courriel : sd88@oncfs.gouv.fr

➔ RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Centre Athénas

BP 60921
39009 LONS LE SAUNIER Cedex

Tél. : 03.84.24.66.05

Web : <https://www.athenas.fr/>

Courriel : <https://www.athenas.fr/contact/>

► Centre de Sauvegarde pour Oiseaux Sauvages

6 rue des Gombards
89100 FONTAINE LA GAILLARDE

Tél. : 03 86 97 86 62

Web : <http://csos89.fr/>

Tél :

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Côte d'Or 21

Tél : 03.80.29.44.44

Web : <http://www.cote-dor.gouv.fr/direction-departementale-de-la-protection-des-a1836.html>

Courriel : ddpp@cote-dor.gouv.fr

❖ Doubs 25

Tél. : 03 81 60 74 60

Web : <http://www.doubs.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations-DDCSPP>

Courriel : ddcspp@doubs.gouv.fr

❖ Jura 39

Tél : 03 63 55 83 83

Web : <http://www.jura.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/DDCSPP>

Courriel : ddcspp@jura.gouv.fr

❖ Nièvre 58

Tél. : 03.58.07.20.30

Web : <http://www.nievre.gouv.fr/ddcspp-a903.html>

Courriel : ddcspp@nievre.gouv.fr

❖ Saône et Loire 71

Tel : 03.85.22.57.00

Web : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/direction-departementale-de-la-protection-de-la-a4836.html>

Courriel : ddpp@saone-et-loire.gouv.fr

❖ Yonne 89

Tél : 03.86.72.69.00

Web : <http://www.yonne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Direction-departementale-Cohesion-Sociale-Protection-des-Populations>

Courriel : ddcspp@yonne.gouv.fr

ONCFS

<http://www.oncfs.gouv.fr/Bourgogne-Franche-Comte-region28>

Délégation Régionale

57 rue de Mulhouse

21 000 DIJON

Tél : 03.80.29.42.50

Courriel : dr.bourgogne-franchemonte@oncfs.gouv.fr

Services Départementaux (SD)

- ❖ **Service Départemental de Côte d'Or (21)**
57 rue de Mulhouse
21 000 DIJON
Tél. : 03.80.29.43.91
Courriel : sd21@oncfs.gouv.fr

- ❖ **Service Départemental de la Nièvre (58)**
43 avenue de Verdun
58 300 DECIZE
Tél. : 03.86.30.68.38 - 03.86.30.69.89
Courriel : sd58@oncfs.gouv.fr

- ❖ **Service Départemental de Saône-et-Loire (71)**
14 rue des Prés
71 300 MONTCEAU LES MINES
Tél. : 03.85.58.32.80 - Fax : 03.85.58.37.67
Courriel : sd71@oncfs.gouv.fr

- ❖ **Service Départemental de l'Yonne (89)**
90, avenue Jean Jaurès
89 400 MIGENNES
Tél. : 03.86.80.21.68 - Fax : 03.86.80.17.84
Courriel : sd89@oncfs.gouv.fr

- ❖ **Service Départemental du Doubs (25)**
7, clos des Noyers
25530 VERCEL
Tél. : 03.81.58.39.65 - Fax. :
03.81.58.39.53
Courriel : sd25@oncfs.gouv.fr

- ❖ **Service Départemental du Jura (39)**
DDT – 4, rue du Curé Marion – BP
50356
39015 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 86 81 79
Courriel : sd39@oncfs.gouv.fr

- ❖ **Service Interdépartemental de Haute-Saône et du Territoire de Belfort (70-90)**
27 bis, rue de l'Eglise - Etage 1
70 170 PORT SUR SAÔNE
Tél. : 03.84.76.17.00 - Fax :
03.84.76.75.70
Courriel : sd70@oncfs.gouv.fr

➔ RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Centre de Soins pour Oiseaux Sauvages du Lyonnais

Ronzière, le Satinaire
69490 Saint-Forgeux

Tél : 04 74 05 78 85

Web : <http://csol.fr/>

Courriel : contact@csol.fr

► Centre de Sauvegarde pour Mammifères et Reptiles Sauvages en Auvergne

2 rue de la Gantière
63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 27 06 09 ou **06 46 62 36 89**

Web : <https://pansebetes.fr/>

Courriel : cds.auvergne@lpo.fr

► Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tél : 07 83 80 05 46

Web : <http://www.csfs-paysdesavoie.org/>

Courriel : csfs.pays.de.savoie@gmail.com

► Le Tichodrome : Centre de sauvegarde de la Faune Sauvage en Isère

Lieu-dit Champrond
38450 LE GUA

Tél : 04.57.13.69.47

Web : <http://www.le-tichodrome.fr/>

Mail : contact@le-tichodrome.fr

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Ain 01

Tel : 04 74 42 09 00

Web : <http://www.ain.gouv.fr/direction-departementale-de-la-protection-des-r530.html>

Courriel : ddpp@ain.gouv.fr

❖ Allier 03

Tél: 04 70 48 35 00

Web : <http://www.allier.gouv.fr/direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-a756.html>

Courriel : ddcspp@allier.gouv.fr

❖ Ardèche 07

Tél : 04 75 66 53 00

Web : <http://www.ardeche.gouv.fr/ddcspp-direction-departementale-de-la-cohesion-r894.html>

Courriel : ddcspp@ardeche.gouv.fr

❖ Cantal 15

Tél. : **04.63.27.32.00**

Web : <http://www.cantal.gouv.fr/ddcspp-a2983.html>

Courriel : ddcspp@cantal.gouv.fr

❖ Drome 26

Tel : 04 26 52 21 61

Web : <http://www.drome.gouv.fr/direction-departementale-de-la-protection-des-a3358.html>

Courriel : ddpp@drome.gouv.fr

❖ Isère 38

Tél : 04 56 59 49 99

Web : <http://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations/Contacter-la-Direction-departementale-de-la-protection-des-populations>

Courriel : ddcspp@isere.gouv.fr

❖ Loire 42

Tél : 04 77 43 44 44

Web : <http://www.loire.gouv.fr/la-direction-departementale-de-la-protection-des-a3252.html>

Courriel : ddpp@loire.gouv.fr

❖ Haute Loire 43

Tél : 04 71 05 32 30

Web : <http://www.haute-loire.gouv.fr/direction-departemenale-de-la-cohesion-sociale-et-r595.html>

Courriel : ddcspp@haute-loire.gouv.fr

❖ Puy de Dôme 63

Tél : 04.73.42.14.96

Web : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/ddpp-direction-departementale-de-la-protection-des-r1050.html>

Courriel : ddpp@puy-de-dome.gouv.fr

❖ Rhône 69

Tél : 04.72.61.37.00

Web : <http://www.rhone.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Les-directions-departementales-interministerielles/La-direction-departementale-de-la-protection-des-populations-du-Rhone-DDPP>

Courriel : ddpp@rhone.gouv.fr

❖ **Savoie 73**

Tél : 04 79 33 15 18

Web : <http://www.savoie.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations>

Courriel : ddcspp@savoie.gouv.fr

❖ **Haute Savoie 74**

Tél : 04.50.33.55.55

Web : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations-DDPP>

Courriel : ddpp@haute-savoie.gouv.fr

ONCFS

<http://www.oncfs.gouv.fr/Auvergne-Rhone-Alpes-region37>

Délégation Régionale

12 rue Gutenberg

63100 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 16 25 90

Fax : 04 73 16 25 99

dr.auvergne-rhone-alpes@oncfs.gouv.fr

Services Départementaux (SD)

AIN

Montfort

01330 BIRIEUX

Tel : 04 74 98 39 80

Fax : 04 74 98 31 87

sd01@oncfs.gouv.fr

Chef de service : Arnaud LEGOUGE

ALLIER

Pavillon des Marronniers

rue Aristide Briand

03400 YZEURE

Tel : 04 70 48 06 04

Fax : 04 70 48 06 06

sd03@oncfs.gouv.fr

Chef de service : Christian BENOIT

ARDECHE

2 place Simone Veil
BP 613
07006 PRIVAS Cedex
Tel : 04 75 64 62 44
Fax : 04 75 64 32 34
sd07@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Philippe BERLEMONT

CANTAL

2 rue Nicéphore Niepce
ZI Sistrières
15000 AURILLAC
Tel : 04 71 64 95 58
Fax : 04 71 64 95 59
sd15@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Franck LASSERRE

DROME

148 rue de la Vigne
Quartier Brunelle
26400 EURRE
Tel : 04 75 25 64 46
Fax : 04 75 25 80 05
sd26@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Christian BLACHIER

ISERE

87 chemin de l'Eglise
38690 BEVENAIS
Tel : 04 76 55 24 53
Fax : 04 76 06 52 09
sd38@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Philippe CORNET

LOIRE

60 rue de la Mairie
42600 CHAMPDIEU
Tel : 04 77 97 06 50
Fax : 04 77 97 06 48
sd42@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Frédéric SILVESTRE

HAUTE-LOIRE

Place de la Mairie
43320 LOUDES
Tel : 04 71 08 06 00
Fax : 04 71 08 02 30
sd43@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Hubert ASPERTI

PUY-DE-DOME

12 rue Gutenberg
63100 CLERMONT FERRAND
Tel : 04 73 16 26 00
Fax : 04 73 96 96 69
sd63@oncfs.gouv.fr
Adjoint au chef de service : Marc TOUZAIN

RHONE

282 avenue des Charmilles
69400 GLEIZE
Tel : 04 74 03 99 79
sd69@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Sébastien LEONE
Intérim : Adrien BEROUD

SAVOIE

Le Maillet
73220 AITON
Tel : 04 79 36 29 71
sd73@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Arnaud CHARTRAIN

HAUTE-SAVOIE

90 impasse Les Daudes
74320 SEVRIER
Tel : 04 50 52 49 14
Fax : 04 50 52 48 11
sd74@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Stéphane ANSELME-MARTIN

➔ RÉGIONS PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR et CORSE

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Centre de sauvegarde de Buoux (Vaucluse) - LPO PACA

Château de l'environnement
Col de Pointu
84480 BUOUX

Tél : 04 90 74 52 44

Web : <https://www.lpo.fr/centres-de-sauvegarde/paca>

Courriel : crsfs-paca@lpo.fr

► Centre de Soins pour la Faune Sauvage 05-04

La Bergerie
05110 PLAN DE VITROLLES

Tél :

Tél : 04 92 54 74 31 ou 06 77 97 21 22

Web : <https://www.centresoins0504.fr/>

Courriel : <https://www.centresoins0504.fr/contact/>

► Le Village des Tortues - Carnoules

1065 route du Luc
83660 CARNOULES

Tél : 04 89 29 14 10

Web : <http://www.villagedestortues.fr/>

Mail : info@villagedestortues.fr

► Centre de Soins Parc Ornithologique Pont de Gau

RD 570
13460 SAINTES MARIE DE LA MER

Tél : 04 90 97 82 62

Tél : 06 15 72 08 02

Tél : 06 09 31 09 96

Web : <https://www.parcornithologique.com/fr/l-association-2/centre-de-soins.html>

Courriel : association@parcornithologique.com
benjamin-vollot@orange.fr

► Parc Naturel Régional Rapaces

Domaine Saint Jean
Route de la Restonica
20250 CORTE
Tél : 06.89.04.95.69

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Alpes de Haute Provence 04

Tel : : 04 92 30 37 00

Web : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Cohesion-sociale-et-protection-des-populations/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations-DDCSPP/Coordonnees>

Courriel : ddcspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

❖ Hautes Alpes 05

Tél : 04 92 22 22 30

Web : <http://www.hautes-alpes.gouv.fr/direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-a3381.html>

Courriel : ddcspp@hautes-alpes.gouv.fr

❖ Alpes Maritimes 06

Tél : 04 93 72 28 00

Web : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP>

Courriel : ddpp@alpes-maritimes.gouv.fr

❖ Bouches du Rhône 13

Tél. : 04 91 17 95 00

Web : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Outils/Les-horaires-et-les-coordonnees-des-services-recevant-le-public/La-direction-departementale-de-la-protection-des-populations-DDPP>

Courriel : dddpp@bouches-du-rhone.gouv.fr

❖ Var 83

Tel : 04 94 18 83 83

Web : <http://www.var.gouv.fr/accueil-et-plan-d-acces-a-la-ddpp-du-var-a1959.html>

Courriel : ddpp@var.gouv.fr

❖ Vaucluse 84

Tél : 04 88 17 88 00

Web : <http://www.vaucluse.gouv.fr/coordonnees-acces-accueil-de-la-ddpp-a8448.html>

Courriel : ddpp@vaucluse.gouv.fr

❖ **Corse du Sud 2A**

Tél : 04.95.50.39.40

Web : <http://www.corse-du-sud.gouv.fr/direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-r98.html>

Courriel : ddcspp@corse-du-sud.gouv.fr

❖ **Haute Corse 2B**

Tel : [04 95 58 50 50](tel:0495585050)

Web : <http://www.haute-corse.gouv.fr/direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-r380.html>

Courriel : ddcspp@haute-corse.gouv.fr

ONCFS

<http://www.oncfs.gouv.fr/Provence-Alpes-Cote-dAzur-Corse-region26>

Délégation Régionale

6 avenue du Docteur Pramayon

13690 GRAVESON

Tél : 04 32 60 60 10

Fax : 04 90 92 29 78

Délégué interrégional : Eric HANSEN

Déléguée interrégionale adjointe : Concha AGERO

dir.paca-corse@oncfs.gouv.fr

Cellule Technique

Siège et PACA

6 avenue du Docteur Pramayon

13690 GRAVESON

Tél : 04 32 60 60 10

Fax : 04 90 92 29 78

Nicolas CROCE

Virginie CROQUET

Bruna ROMANINI

Caroline MOLINS

**Brigade mobile d'intervention
Méditerranée**

Plan de Cartier
83143 LE VAL
Tél : 04 94 86 41 93
Fax : 04 94 86 41 56

Services Départementaux (SD)

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Route de Nice – BP 47
04170 SAINT-ANDRE-LES-ALPES
Tél : 04 92 89 15 27
Fax : 04 92 89 15 60
sd04@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Dominique MELLETON

HAUTES ALPES

Micropolis- La Bérardie
Belle Aureille
05000 GAP
Tél : 04 92 51 13 93
Fax : 04 92 51 49 72
sd05@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Philippe GUILHEM

ALPES-MARITIMES

Le Broc Center - ZID
1er avenue – BP 454
06515 CARROS CEDEX
Tél : 04 92 08 03 04
Fax : 04 92 08 03 44
sd06@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Louis BERNARD

BOUCHES-DU-RHONE

890 Chemin de Bouenhoure Haut
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél : 04 42 17 02 50
Fax : 04 42 68 46 25
sd13@oncfs.gouv.fr
Chef de service : Jean-Yves BICHATON

VAR

399 avenue Paul Aren
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04 94 68 76 59

Fax : 04 94 68 69 71

sd83@oncfs.gouv.fr

Chef de service : Patrick MARTIN

VAUCLUSE

117 Allée du centre tertiaire

84800 LAGNES

Tél : 04 90 90 49 05

Fax : 04 90 90 49 06

sd84@oncfs.gouv.fr

Chef de service : Christophe CHABOUD

CORSE

ONCFS

Base Navale d'Aspretto

B.P. 39012

20700 AJACCIO Cedex 9

Tél : 04 95 38 13 36

Fax : 04 95 38 17 97

sid.corse@oncfs.gouv.fr

Chef de service : Xavier PERONI

➔ RÉGION OCCITANIE

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Domaine des oiseaux "L'Aouselou"

Augé Route de Calmont

09270 MAZERES

Tél : 05.61.69.12.97 ou 06 50 19 26 82

Web : <https://www.ville-mazeres.fr/Pour-la-survie-des-oiseaux>

Courriel : contact@ledomainedesoiseaux.com

► Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussenard

Impasse de la Patte d'Oie

12100 MILLAU

Tél : 05.65.59.09.87 ou 06.80.26.11.47

Web : <http://centre-secours-faune-sauvage-millau.fr/>

Courriel : crsfsc@orange.fr

► CESTMed Grau du Roi

Avenue du Palais de la Mer,
30240 LE GRAU DU ROI

Tél : 06.24.47.51.55

Web : <http://www.cestmed.org/presentation-tortues-marines/centre-de-soins-tortues-marines>

et <https://www.facebook.com/cestmed>

Courriel : contact@cestmed.org

► Centre de Sauvegarde LPO de l'Hérault

15, rue des Cigales
34560 VILLEVEYRAC

Tél : 04.67.78.76.24 (*tapez le 1*) ou 06.29.81.66.31

Web : <https://herault.lpo.fr/contacts-du-centre/>

Courriel : crsfs.herault@gmail.com

► Centre de Sauvegarde LPO du Tarn

Place de la Mairie
Aile du Château BP 20027 – 81290 LABRUGUIERE

Tél : 05 63 73 08 38

Web : <http://tarn.lpo.fr/lpotarn.php?page=accueil>

Courriel : tarn@lpo.fr

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Ariège 09

Tel : 05.61.02.43.00

Web : <http://www.ariège.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations/DDCSPP>

Courriel : ddcspp@ariège.gouv.fr

❖ Aude 11

Tél : 04 34 42 91 00

Web : <http://www.aude.gouv.fr/direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-a96.html>

Courriel : ddcspp@audefr

❖ Aveyron 12

Tél : 05.65.73.52.00

Web : <http://www.aveyron.gouv.fr/contacts-a65.html>

Courriel : ddcspp@aveyron.gouv.fr

❖ Gard 30

Tél. 04 30 08 60 50

Web : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP>

Courriel : ddpp@gard.gouv.fr

❖ Haute Garonne

Tel : 05.67.69.11.00

Web : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Media/Document/Services-formulaire-de-contact/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP>

Courriel : ddpp@haute-garonne.gouv.fr

❖ Gers 32

Tél : 05.81.67.22.03

Web : <http://www.gers.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale>

Courriel : ddcspp@gers.gouv.fr

❖ Hérault 34

Tél : 04 99 74 31 50

Web : <http://www.herault.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Coordonnees-et-horaires-des-services/Horaires-des-services/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations3>

Courriel : ddpp@herault.gouv.fr

❖ Lot 46

Tél : 05 65 20 56 00

Web : <http://www.lot.gouv.fr/ddcspp-direction-departementale-de-la-cohesion-a9584.html>

Courriel : ddcspp@lot.gouv.fr

❖ Lozère 48

Tél : 04.30.11.10.00

Web : <http://www.lozere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-cohesion-sociale-et-protection-des-populations/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations/Coordonnees-et-horaires>

Courriel : ddcspp@lozere.gouv.fr

❖ Hautes Pyrénées 65

Tél : 05.62.56.65.65

Web : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/ddcspp-coordonnees-et-horaires-a1305.html>

Courriel : ddcspp@hautes-pyrenees.gouv.fr

❖ Pyrénées Orientales 66

Tél : 04 68 66 27 00

Web : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations-DDPP>

Courriel : ddpp@pyrenees-orientales.gouv.fr

❖ Tarn 81

Tél : 05 81 27 50 00

Web : <http://www.tarn.gouv.fr/cohesion-sociale-alimentation-consommation-r68.html>

Courriel : ddcspp@tarn.gouv.fr

❖ Tarn et Garonne 82

Tél : 05 63 21 18 00

Web : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/La-direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations-DDCSPP>

Courriel : ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr

ONCFS

<http://www.oncfs.gouv.fr/Occitanie-region27>

Délégation Régionale

18 rue Jean Perrin
Actisud Bâtiment 12
31100 TOULOUSE
Tel : 05 62 20 75 55
Fax : 05 62 20 75 56
dr.occitanie@oncfs.gouv.fr

Cellule technique

18 rue Jean Perrin
Actisud Bâtiment 12
31100 TOULOUSE
Tel : 05 62 20 75 55

Services Départementaux (SD)

ARIEGE

32 avenue du Général de Gaule
BP613
09000 FOIX
Tel : 05 61 65 63 44
Fax : 05 61 69 26
sd09@oncfs.gouv.fr

AUDE

Z.A. de Sautès le bas
5, rue de l'Industrie
11800 TREBES
Tél. : 04 68 24 60 49
sd11@oncfs.gouv.fr

AVEYRON

9 rue de Bruxelles
12000 RODEZ
Tel : 05 65 87 07 31
sd12@oncfs.gouv.fr

GARD

19 bis Avenue du Général Camille Martin
30190 LA CALMETTE
Tél. : 04 66 62 91 10

Fax : 04 66 62 91 11
sd30@oncfs.gouv.fr

HAUTE-GARONNE

18 rue Jean Perrin
Actisud Bâtiment 12
31100 TOULOUSE
Tel : 05 62 20 75 57
Fax : 05 62 20 75 56
sd31@oncfs.gouv.fr

GERS

1 place de l'Eglise
32550 PAVIE
Tel : 05 62 05 80 95
Fax : 05 62 05 38 01
sd32@oncfs.gouv.fr

HERAULT

Les portes du soleil
147 avenue de Lodève
34990 JUVIGNAC
Tél. : 04 67 10 78 01
Fax : 04 67 10 78 03
sd34@oncfs.gouv.fr

LOT

Route de Gramat
46240 LABASTIDE MURAT
Tel : 05 65 24 53 90
Fax : 05 65 24 54 02
sd46@oncfs.gouv.fr

LOZERE

5 Route du Chapitre
48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 16 16 - Fax : 04 66 65 32 88
sd48@oncfs.gouv.fr

HAUTES-PYRENEES

Villa "Camalou"
RN21 - Saux
65100 LOURDES
Tel : 05 62 94 55 10
Fax : 05 62 94 64 71
sd65@oncfs.gouv.fr

PYRENEES-ORIENTALES

2 Allée Hector Capdellayre
66300 THUIR
Tél. : 04 68 53 01 81 - Fax : 04 68 53 12 61
sd66@oncfs.gouv.fr

TARN

20 avenue du Maréchal Joffre
81000 ALBI
Tel : 05 81 27 54 23
Fax : 05 81 27 54 24
sd81@oncfs.gouv.fr

TARN-ET-GARONNE

70A route de Montauban
82710 BRESSOLS
Tel : 05 63 66 94 26
sd82@oncfs.gouv.fr

➔ RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Centre de Sauvegarde Charente Nature

Domaine de la borde
16410 TORSAC

Tél : 05-45-24-81-39 ou 05-45-91-89-70

Web : <http://www.charente-nature.org/>

Mail : charentenature@charente-nature.org

► Le Marais aux Oiseaux

Les Grissotières
17550 DOLUS D'OLERON

Tél : 05 46 75 37 54

Web : <http://www.marais-aux-oiseaux.fr/>

Mail : maraisauxoiseaux@charente-maritime.fr

► Centre de Recherche sur les Mammifères Marins

5 allée de l'Océan
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05-46-44-99-10 pour signaler un échouage

Web : <http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/>

Pour les tortues marines et poissons :

<http://www.aquarium-larochelle.com/conservation/le-centre-des-tortues-cestm>

Tél : 05 46 34 00 00

► **Centre de Sauvegarde d'Audenge (Gironde)- LPO Aquitaine**

Domaine de Certes
33980 AUDENGE

Tél : 05 56 26 20 52 ou 06 28 01 39 48

Web: <https://www.lpo.fr/centres-de-sauvegarde/aquitaine>

Courriel : centredesoins33@lpo.fr

► **Alca Torda centre de soins de la faune sauvage**

149 chemin des faisans
40120 POUYDESSEAUX

Tél : 06 82 20 00 10

Web: <http://www.centrealcatorda.com/>

Courriel : contact@fdc40.fr ou contact@alca-torda.org

Centre de Sauvegarde Hegalaldia

Quartier Arrauntz Chemin Bereterrenborda
64480 USTARITZ

Tél : 05 59 43 08 51 ou 06 76 83 13 31

Web : <https://www.hegalaldia.org/le-centre-de-sauvegarde-dhegalaldia/>

Courriel : formulaire de contact : <https://www.hegalaldia.org/contactez-hegalaldia/>

Centre de Soins des Deux Sèvres

Chez Marie Barbancey
88 Chemin du Bas d'Angle
79410 ECHIRE

Tél : 05 49 09 24 49

Web : www.ornitho79.org

Courriel : contact@ornitho79.org

► Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage Poitevine

12 rue Marcel Pagnol
86100 TARGE

Tél : 06 09 85 27 98

Web : <https://www.centredesoinsfaunesauvage.com/>

► Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage

L'Écho
87430 VERNEUIL SUR VIENNE

Tél : 07 78 07 11 23

Web : <https://www.sosfaunesauvage.fr/>

Courriel : contactsosfaunesauvage@gmail.com

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Charente 16

Tel : 05 16 16 62 00

Web : <https://demarchesadministratives.fr/ddpp-protection-population/angouleme-16000>

Courriel : ddcspp@charente.gouv.fr

❖ Charente Maritime 17

Tél : 05 46 68 60 00

Web : <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP>

Courriel : ddpp@charente-maritime.gouv.fr

❖ Corrèze 19

Tél : 05 55 21 80 00

Web : <http://www.correze.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Cohesion-sociale-et-protection-des-populations>

Courriel : ddcspp@correze.gouv.fr

❖ Creuse 23

Tél. 0810 01 23 23

Web : <http://www.creuse.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations-DDCSPP>

Courriel : ddcspp@creuse.gouv.fr

❖ Dordogne 24

Tel : 05 53 03 65 00

Web : <http://www.dordogne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Les-directions-interministerielles/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations>

Courriel : ddcspp@dordogne.gouv.fr

❖ Gironde 33

Tél : 05 56 69 27 27

Web : <http://www.gironde.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-sous-prefectures-et-DDI/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddpp@gironde.gouv.fr

❖ Landes 40

Tél : 05 58 05 76 30

Web : <http://www.landres.gouv.fr/la-direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-r276.html>

Courriel : ddcspp@landes.gouv.fr

❖ Lot et Garonne 47

Tél : 05 53 98 66 01

Web : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-a109.html>

Courriel : ddcsppdirection@lotetgaronne.gouv.fr

❖ Pyrénées Atlantiques 64

Tél : 05.47.41.33.80

Web : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-personnes/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations-DDPP>

Courriel : ddpp@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

❖ Deux Sèvres 79

Tél : 05.49.17.27.00

Web : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/DDCSPP>

Courriel : ddcspp@deux-sevres.gouv.fr

❖ Vienne 86

Tél : 05 17 84 00 00

Web : <http://www.vienne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/DDPP>

Courriel : ddpp@vienne.gouv.fr

❖ Haute Vienne 87

Tél : 05 19 76 12 00

Web : <http://www.haute-vienne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/DDCSPP-de-la-Haute-Vienne2>

Courriel : ddcspp@haute-vienne.gouv.fr

ONCFS

<http://www.oncfs.gouv.fr/Nouvelle-Aquitaine-region39>

Délégation Régionale

66 Zone Industrielle
40110 MORCENX

Tél. : 05.58.83.00.60

E-mail : dr.aquitaine-limousin-poitou-charentes@oncfs.gouv.fr

255 route de Bonnes
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 52 01 50
Fax : 05 49 52 01 50
E-mail : dr.aquitaine-limousin-poitou-charentes@oncfs.gouv.fr

Services Départementaux (SD)

Service départemental ONCFS de la Charente

4 rue de l'Eté
16440 NERSAC
Tél : 05.45.39.00.00
sd16@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS de la Charente-Maritime

rue de la Liberté
17100COURCOURY
Tél : 05.46.74.95.20
sd17@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS de la Corrèze

Champeau
19000 TULLE
Tél : 05.55.26.48.15
sd19@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS de la Creuse

28 avenue d'Auvergne
23000 GUERET
Tél : 05.55.52.24.81
sd23@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS de la Dordogne

4 avenue Paul Vaillant Couturier
24750 BOULAZAC
Tél : 05.53.07.80.76
Fax : 05.53.07.80.76
sd24@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS de la Gironde

13, chemin du Casse
33500 LIBOURNE
Tél : 05.57.74.10.24
sd33@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS des Landes

1 avenue de Chourié
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél : 05.58.05.07.00
Fax : 05.58.05.07.05
sd40@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS du Lot-et-Garonne

Lieu-dit "La glacière"
1 lotissement des Pruniers
47320 CLAIRAC
Tél : 05.53.88.69.05
Fax : 05.53.88.33.48
sd47@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS des Pyrénées-Atlantiques

Préfecture des P.A
2 rue du Maréchal Joffre
64000 PAU
Tél : 05.59.98.25.77
sd64@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS des Deux-Sèvres

51 route de Saint-Maixent
79220 CHAMPDENIERS
Tél : 05.49.25.02.47
sd79@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS de la Vienne

255 route de Bonnes
86000 POITIERS
Tél : 05.49.52.01.50
sd86@oncfs.gouv.fr

Service départemental ONCFS de la Haute-Vienne

Z.I. Nord - 11 rue Auguste Comte
87280 LIMOGES
Tél : 05.55.32.20.54
sd87@oncfs.gouv.fr

➔ RÉGION PAYS DE LOIRE

Les Centres de soins et de sauvegarde**► Clinique Vétérinaire de la Faune Sauvage**

Oniris Site de la Chantrerie – Route de Gachet
CS40706
44307 NANTES cedex 03

Tél : 02 40 68 77 76

Web : <https://chuv.oniris-nantes.fr/faune-sauvage/colonne-2/clinique-de-la-faune-sauvage/>

► Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage Locale « Valentine et Jacques Perrin » du Refuge de l'Arche

13 quater Rue Félix Marchand
53200 SAINT FORT

Tél : 02 43 07 24 38

Web : <https://www.refuge-arche.org>

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Loire Atlantique 44

Tel : 02.40.08.86.55

Web : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP>

Courriel : ddpp@loire-atlantique.gouv.fr

❖ Maine et Loire 49

Tél : 02 41 79 68 30

Web : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/coordonnees-heures-d-ouverture-a1858.html>

Courriel : ddpp@maine-et-loire.gouv.fr

❖ Mayenne 53

Tél : 02 43 67 27 30

Web : <http://www.mayenne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Les-services-de-l-Etat-en-Mayenne/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations-DDCSPP>

Courriel : ddcspp@mayenne.gouv.fr

❖ Sarthe 72

Tél. **02 72 16 43 43**

Web : <http://www.sarthe.gouv.fr/direction-departementale-de-la-protection-des-a1621.html>

Courriel : ddpp@sarthe.gouv.fr

❖ Vendée 85

Tel : 02 51 47 10 00

Web : <http://www.vendee.gouv.fr/direction-departementale-de-la-protection-des-r100.html>

Courriel : ddpp@vendee.gouv.fr

ONCFS PAYS DE LOIRE

<http://www.oncfs.gouv.fr/Bretagne-Pays-de-la-Loire-region34>

Délégation Régionale Pays de Loire et Bretagne

Parc d'affaires La Rivière
8 Bd Albert Einstein - Bâtiment B
CS 42355
44323 NANTES CEDEX 3

Tél : 02.51.25.07.82 - Fax 02 40 48 14 01
Courriel : dr.bretagne-paysdeloire@oncfs.gouv.fr
Déléguée interrégionale : Nathalie FRANQUET
Adjoint : Aurélien VIAU

Réserve de Béniguet

ONCFS
8 Bd Albert Einstein - Bâtiment B
CS 42355
44323 NANTES cedex 3

Tél : 02 51 25 07 82 - Fax 02 40 48 14 01

courriel : myriam.gueguen@oncfs.gouv.fr

Réserve de la Pointe d'Arçay

ONCFS
8 rue de la Liberté
85460 LA FAUTE SUR MER

Réserves du Massereau et du Migron

ONCFS
8 Bd Albert Einstein - Bâtiment B
CS 42355
44323 NANTES CEDEX 3

Tél : 02.51.25.07.82 - Fax 02 40 48 14 01
Web : www.massereau-migron.weebly.com
Courriel : massereau@oncfs.gouv.fr

Réserve de la Baie de l'Aiguillon

Ferme de la Prée Mizottière
85450 SAINTE-RADEGONDE DES NOYERS

Courriel : regis.gallais@oncfs.gouv.fr
Tél : 02 51 56 90 01

Services Départementaux (SD)

LOIRE ATLANTIQUE

Parc d'affaires La Rivière
8 Bd Albert Einstein - Bâtiment B
CS 42355
44323 NANTES CEDEX 3
Tél : 02 51 25 07 86 - Fax : 02 40 48 14 01
Courriel : sd44@oncfs.gouv.fr

MAINE ET LOIRE

Cité administrative 15 bis rue Dupetit-Thouars,
Bâtiment M,
49047 ANGERS cedex 01
Tél / Fax : 02 41 47 29 82 -
Courriel : sd49@oncfs.gouv.fr

MAYENNE

Z.A. du Berry
53470 MARTIGNE SUR MAYENNE
Tél : 02 43 68 69 73 - Fax : 02 43 68 69 81
Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

SARTHE

19 Bd Paixhans
7200 LE MANS
Tél : 02 43 42 48 33 - Fax : 02 43 42 09 28
Courriel : sd72@oncfs.gouv.fr

VENDÉE

Parc Vendéopôle Sud Vendée Atlantique
Avenue des Fresnes
85210 SAINT HERMINE
Tél : 02 51 30 94 56- Fax : 02 51 30 95 43
Courriel : sd85@oncfs.gouv.fr

➔ REGION BRETAGNE

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Centre de sauvegarde de Pleumeur Bodou (Côtes d'Armor) - LPO Ile Grande

Station Ornithologique de l'Ile Grande
22560 PLEUMEUR BODOU

Tél : 02 96 91 91 40

Web : <https://sept-iles.lpo.fr/centre-de-soins/presentation/les-locaux-les-moyens-lequipe>

► Océanopolis

Port de Plaisance du Moulin Blanc
B.P. 91210
29270 BREST Cedex 1

Tél : 02-98-34-40-40

Ne prend que les phoques, loutres...

Web : <http://www.oceanopolis.com/>

► « Volée de Piafs » Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage

Saint Léon
56 440 LANGUIDIC

Tél : 06 08 98 42 36

Web : <https://volee-de-piafs.fr/>

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Côtes d'Armor 22

Tel : 02 96 01 37 10

Web : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Les-services-de-l-Etat-dans-les-Cotes-d-Armor/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP/Presentation-de-la-DDPP>

Courriel : ddpp@cotes-darmor.gouv.fr

❖ Finistère 29

Tél : 02 98 64 36 36

Web : <http://www.finistere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations-DDPP>

Courriel : ddpp@finistere.gouv.fr

❖ Ile et Vilaine 35

Tél : 02 99 59 89 00

Web : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/content/download/22776/157670/file/Plaquette>

Courriel : ddcspp@ille-et-vilaine.gouv.fr

❖ Morbihan 56

Tél. 02 97 63 29 45

Web : <http://www.morbihan.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/Direction-de-la-protection-des-populations-DDPP>

Courriel : ddpp@morbihan.gouv.fr

ONCFS BRETAGNE

<http://www.oncfs.gouv.fr/Bretagne-Pays-de-la-Loire-region34>

Services Départementaux (SD)

COTES D'ARMOR

1, rue Rabelais - 22000 SAINT BRIEUC

Tél : 02 96 33 01 71 - Fax : 02 96 33 74 70

Courriel : sd22@oncfs.gouv.fr

FINISTERE

50 rue du président Sadate

29000 QUIMPER

Tél. : 02.98.82.69.24

Courriel : sd29@oncfs.gouv.fr

ILLE ET VILAINE

Z.A du Pommeret

45, rue Monfort

35310 BREAL SOUS MONFORT

Tél : 02 99 41 15 99 - Fax : 02 99 41 29 91

Courriel : sd35@oncfs.gouv.fr

MORBIHAN

1 allée du Général Le Troadec

BP 520 - 56019 VANNES Cedex

Tél : 02 97 47 02 83

Courriel : sd56@oncfs.gouv.fr

➔ REGION NORMANDIE

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Oiseaux mazoutés du Cotentin

17 route des Aulnays
50330 GONNEVILLE
Mme N. GIRARD

Tel : 02.33.22.93.02

Web : <http://omc50.monsite-orange.fr/>

► Association CHENE Centre de sauvegarde

12 – 18 rue du musée
Hameau « Bouillot »
76190 ALLOUVILLE BELLEFOSSE

Tél : 02 35 96 06 54

Web : <https://associationchene.com/>

Courriel : cliniquechene@orange.fr

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Calvados 14

Tel : 02 31 24 98 60

Web : <http://www.calvados.gouv.fr/direction-departementale-de-la-protection-des-a1888.html>

Courriel : ddpp@calvados.gouv.fr

❖ Eure 27

Tél : 02.32.39.83.00

Web : <http://www.eure.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/La-Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddpp@eure.gouv.fr

❖ Manche 50

Tél : 02.33.72.60.70

Web : <http://www.manche.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Horaires-et-coordonnees/DDPP-de-la-Manche>

Courriel : ddpp@manche.gouv.fr

❖ Orne 61

Tél. 02 33 32 50 50

Web : <http://www.orne.gouv.fr/l-organigramme-de-la-ddcspp-a43.html>

Courriel : ddcspp@orne.gouv.fr

❖ Seine Maritime 76

Tél. 02.32.81.82.32 OU 02.32.81.88.60

Web : <http://www.seine-maritime.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux2/Retrouvez-les-infos-pratiques-de-la-DDPP-de-Seine-Maritime>

Courriel : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

ONCFS NORMANDIE

<http://www.oncfs.gouv.fr/Hauts-de-France-Normandie-region29>

DIR ONCFS Hauts-de-France Normandie :

3 rue du Presbytère
Saint-Georges d'Aunay
14260 SEULLINE

Tél : 02 31 777 111

dir.hautsdefrance-normandie@oncfs.gouv.fr

Services Départementaux (SD)

SD du Calvados

16 route de Paris
14340 CREVECOEUR EN AUGÉ
Tél : 02 31 61 98 53
sd14@oncfs.gouv.fr

SD de l'Eure

8 bis rue Hamelin
27700 LES ANDELYS

Tél : 02 32 52 05 08
sd27@oncfs.gouv.fr

SD de la Manche

18 avenue de la République
50200 COUTANCES
Tél : 02 33 07 40 32
sd50@oncfs.gouv.fr

SD de l'Orne

Le Pin Fleury
61310 LE PIN AU HARAS
Tél : 02 33 67 19 20
sd61@oncfs.gouv.fr

SD de Seine Maritime

42 rue de Verdun
76720 AUFFAY
Tél : 02 35 32 07 10
sd76@oncfs.gouv.fr

➔ REGION HAUTS DE FRANCE

Les Centres de soins et de sauvegarde

► SEPRONAT Société pour l'Etude et la PROtection de la NATure en Thiérache

Centre de sauvegarde pour la faune sauvage

11 rue Raymond Mahoudeaux
02500 HIRSON

Tel : 03 23 58 39 28

Web : www.sepronat.fr

Courriel : laurentsepronat@free.fr

► LPA DU Calaisis et Centre de soins Faune Sauvage

185 rue Jacques Monod
62100 CALAIS

Tél : 03 21 34 76 02

Web : <https://lpa-de-calais.blog4ever.com/blog/articles/bienvenue>

Courriel : lpa.calais@orange.fr

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Aisne 02

Tel : 03 64 54 61 00

Web : <http://www.aisne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP>

Courriel : ddpp@aisne.gouv.fr

❖ Nord 59

Tél : 03 28 07 22 00

Web : <http://www.nord.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Horaires-et-coordonnees/Direction-departementale-de-la-protection-de-la-population-DDPP>

Courriel : ddpp@nord.gouv.fr

❖ Oise 60

Tél : 03 44 06 21 60

Web : <http://www.oise.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-Alimentation-Animaux2/Contact-et-accueil-des-usagers/Contact-et-accueil-des-usagers>

Courriel : ddpp@oise.gouv.fr

❖ Pas de Calais 62

Tél. 03 21 21 26 26

Web : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Les-Services-de-l-Etat/DDPP>

Courriel : ddpp@pas-de-calais.gouv.fr

❖ Somme 80

Tél. 03 22 70 15 80

Web : <http://www.somme.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations-DDPP>

Courriel : ddpp@somme.gouv.fr

ONCFS HAUTS DE FRANCE

<http://www.oncfs.gouv.fr/Hauts-de-France-Normandie-region29>

Délégation Régionale Hauts de France et Normandie :

DIR ONCFS Hauts-de-France Normandie :

3 rue du Presbytère
Saint-Georges d'Aunay
14260 SEULLINE

Tél : 02 31 777 111

dir.hautsdefrance-normandie@oncfs.gouv.fr

Services Départementaux (SD)

SD de l'Aisne

9 ruelle Morin
02000 LAON
Tél : 03 23 23 41 60
sd02@oncfs.gouv.fr

SD du Nord

11 route nationale
59530 LOUVIGNIES QUESNOY
Tél : 03 27 49 70 54
sd59@oncfs.gouv.fr

SD de l'Oise

3 rue Anthémis
60200 COMPIEGNE
Tél : 03 44 90 07 01
sd60@oncfs.gouv.fr

SD du Pas-de-Calais

100 avenue Winston Churchill
62 022 ARRAS
Tél : 03 21 23 42 75
sd62@oncfs.gouv.fr

SD de la Somme

97 rue du Château d'Eau
80100 Abbeville
Tél : 03 22 27 95 37
sd80@oncfs.gouv.fr

➔ RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Centre de Soins UCFS de Vierzon

Chemin des Gaudrets
18120 VIERZON

Tel : 02 48 71 35 15

Web : <http://www.ufcs.fr/spip.php?article33>

Courriel : csos18.vierzon@orange.fr

► Sauve Qui Plume Centre de sauvegarde des oiseaux et petits mammifères

8 Chemin Des Hautes Rentries
37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Tél : 02 47 55 18 06 ou 06 88 41 29 45

Web : <http://sauvequiplume.free.fr/>

Courriel : sauvequiplume@hotmail.fr

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Cher 18

Tel : 02 48 67 36 95

Web : <http://www.cher.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/DDCSPP/Coordonnees-et-plan-d-acces>

Courriel : ddcspp@cher.gouv.fr

❖ Eure et Loir 28

Tél : 02 37 20 50 98

Web : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/DDCSPP>

Courriel : ddcspp@eure-et-loir.gouv.fr

❖ Indre 36

Tél : 02 54 53 45 00

Web : <http://www.indre.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-cohesion-sociale-et-protection-des-populations/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddcspp@indre.gouv.fr

❖ Indre et Loire 37

Tél. 02 47 31 11 11

Web : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations>

Courriel : ddpp@indre-et-loire.gouv.fr

❖ Loir et Cher 41

Tél. 02 54 70 41 41

Web : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/DDCSPP>

Courriel : ddcspp@loir-et-cher.gouv.fr

❖ Loiret 45

Tél. 02 38 91 45 45

Web : <http://www.loiret.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/La-Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddpp@loiret.gouv.fr

ONCFS CENTRE VAL DE LOIRE

<http://www.oncfs.gouv.fr/Centre-ILE-de-France-region35>

DIR Centre Val de Loire et Ile de France :Cité de l'Agriculture

13 avenue des Droits de l'Homme

45921 ORLEANS Cedex

Tél. : 02 38 71 95 56

Fax : 02 38 71 95 70

dr.centre-iledefrance@oncfs.gouv.fr

Services Départementaux (SD)

Service départemental du Cher

6 Place de la Pyrotechnie
CS 20001
18019 BOURGES Cedex
Tél. : 02.34.34.61.14 / Fax : 02.34.34.61.15
sd18@oncfs.gouv.fr
Chef de service
Gérald PERREAU

Service départemental d'Eure et Loir

31 rue des Carrières
28630 BERCHERES LES PIERRES
Tél : 02.37.91.93.57 / Fax : 02.37.91.98.73
sd28@oncfs.gouv.fr
Chef de service
Alain CARLIER

Service départemental de l'Indre

Cité administrative
Bâtiment R Boulevard George Sand
36000 CHATEAUROUX
tél : 02.54.24.58.12 / fax : 02.54.24.57.79
sd36@oncfs.gouv.fr
Chef de service
Yves CHASTANG

Service départemental d'Indre et Loire

9 bis, avenue de la Gare
37250 MONTBAZON
tél : 02.47.26.80.13 / fax : 02.47.26.88.66
sd37@oncfs.gouv.fr
Chef du service
Stéphane LOYAU

Service Départemental du Loir et Cher

17, quai de l'Abbé Grégoire
41012 BLOIS Cedex .
tél : 02.54.79.81.79 / fax : 02.54.79.87.38
sd41@oncfs.gouv.fr
Chef du service
Jean-Joël COURTHIAL

Service Départemental du Loiret

19 bis, rue du Civet
45150 JARGEAU
tél : 02.38.59.98.09 / fax : 02.38.59.45.97
sd45@oncfs.gouv.fr
Chef du service
Jean MENDY

➔ RÉGION ILE DE FRANCE

Les Centres de soins et de sauvegarde

► Sos Ecureuils Roux et espèces sauvages

Tel : 06 70 62 93 46

Web : <http://grifouniou.free.fr/sosecu2/>

Courriel : bea.vavasseur@aliceadsl.fr ou sos.ecureuil.roux@gmail.com

► Chevêche 77

1 bis rue des Ecoles
77310 PRINGY

Tél : 01 60 65 97 38

Web : <http://cheveche77.free.fr/>

Courriel : cheveche77@free.fr

► Espace Rambouillet Centre de soins des rapaces

Route du Coin du Bois
78120 RAMBOUILLET

Tél : 01 34 84 00 47 ou 06 85 79 92 70

Web : <http://www.espacerambouillet.fr/le-parc/le-centre-de-soins-des-rapaces/>

Mail. <http://www.espacerambouillet.fr/contact/>

► CEDAF ENVA

7 avenue du Général de Gaulle
94700 MAISONS ALFORT

Tél : 01 43 96 71 00

Web : <https://www.vet-alfort.fr/services-cliniques/faune-sauvage-cedaf/centre-de-sauvegarde>

Mail. cedaf@vet-alfort.fr

Directions Départementales Protection des Populations

❖ Paris 75

Tel : 01 40 27 16 00

Courriel : ddpp@paris.gouv.fr

❖ Seine et Marne 77

Tél : 01 64 41 37 00

Web : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/layout/set/print/Services-de-l-Etat/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP>

Courriel : ddpp@seine-et-marne.gouv.fr

❖ Yvelines 78

Tél : 01 30 84 10 00

Web : <http://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddpp@yvelines.gouv.fr

❖ Essonne 91

Tél. 01 69 87 31 00

Web : <http://www.essonne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations>

Courriel : ddpp@essonne.gouv.fr

❖ Hauts de Seine 92

Tél. 01 40 97 46 00

Web : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Services-departementaux/DDPP/Organigramme-DDPP>

Courriel : ddpp@hauts-de-seine.gouv.fr

❖ Seine Saint Denis 93

Tél. 01 75 34 34 34

Web : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/Direction-departementale-de-la-protection-des-populations/Organigramme-DDPP>

Courriel : ddpp@seine-saint-denis.gouv.fr

❖ Val de Marne 94

Tél. 01 45 13 92 30

Web : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Protection-des-populations/La-DDPP-vous-informe/La-DDPP-vous-presente-son-organigramme-et-ses-missions-de-facon-detaillee>

Courriel : ddpp@val-de-marne.gouv.fr

❖ Val d'Oise 95

Tél. 01 34 25 45 00

Web : <http://www.val-doise.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations/Organisation>

Courriel : ddpp@val-doise.gouv.fr

ONCFS ILE DE FRANCE

<http://www.oncfs.gouv.fr/Centre-ILe-de-France-region35>

DIR Centre Val de Loire et Ile de France : Cité de l'Agriculture
13 avenue des Droits de l'Homme
45921 ORLEANS Cedex

Tél. : 02 38 71 95 56

Fax : 02 38 71 95 70

dr.centre-iledefrance@oncfs.gouv.fr

Services Départementaux (SD)

Brigade mobile d'intervention Ile de France – Ouest (91, 95, 78, 92)

Pavillon Saint Brieux

78610 AUFFARGIS

tél : 01.30.41.74.94 / fax : 01.30.41.74.96

sd78@oncfs.gouv.fr

Chef du service par intérim

Anthony FERRE

Brigade mobile d'intervention Ile de France – Est (77, 93, 94)

30, rue de la Forêt

77160 CHENOISE

sd77@oncfs.gouv.fr

tél : 01.64.00.66.40 / fax

Chef du service

Corinne REVEL

